

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 19 janvier 2016,
donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs de location de salles de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH) pour l'année 2018 comme suit :

SALLES	TARIFS SEMAINE		TARIFS SAMEDI	
	½ journée	Journée	½ journée	Journée
Amphithéâtre Capacité maximale : 180 places	165 €	330 €	330 €	550 €
Salle de conférence Capacité maximale : 70 places	165 €	330 €	330 €	550 €
Salle de cours Capacité maximale : 60 places	55 €	110 €	165 €	255 €

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 23 janvier 2018


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

